

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00465

Numéro SIREN : 812 603 272

Nom ou dénomination : A.G.S.D. PUBLICITE

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2021 sous le numéro de dépôt 3921

SAS A.G.S.D. PUBLICITE

34 ROUTE DE TRELON

59740 SOLRE LE CHATEAU

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Pour Copie Certifiée Conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D&F'.

COGEP

COGEP ARRAS

41 RUE ROGER SALENGRO
62000 ARRAS

03 21 71 30 30

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS A.G.S.D. PUBLICITE** relatifs à l'exercice du **01/01/2020** au **31/12/2020**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 1 629 178 euros

Chiffre d'affaires : 1 563 570 euros

Résultat net comptable : 81 099 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ARRAS

Le 05/05/2021

WILLERVAL JEROME

Expert comptable

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ETATS DE SYNTHESE

COGEP 

Bilan Actif

		31/12/2020		31/12/2019	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 495	1 495		
	Fonds commercial (1)	229 210		229 210	229 210
	Autres immobilisations incorporelles	1 067		1 067	1 067
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	138 372	70 910	67 462	69 600
	Autres immobilisations corporelles	77 194	42 747	34 447	39 223
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	62 812		62 812	62 812
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	11 699		11 699	11 699
	TOTAL (II)	521 850	115 152	406 698	413 613
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	21 090		21 090	20 114
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	387 220	18 395	368 825	421 518
	Autres créances	19 256		19 256	14 346
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				80 264
	DISPONIBILITES	770 685		770 685	265 419
	Charges constatées d'avance	42 623		42 623	37 143
	TOTAL (III)	1 240 875	18 395	1 222 480	838 804
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 762 725	133 547	1 629 178	1 252 417
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			11 699	11 699
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	410 000	410 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	14 177	9 642
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	104 370	78 202
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	81 099	90 703
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	609 646	588 548
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	388 497	17 290
Emprunts et dettes financières divers	90	101
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 963	87 543
Dettes fiscales et sociales	243 441	269 731
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 215	5 504
Produits constatés d'avance (1)	276 326	283 700
Total des dettes	1 019 532	663 869
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 629 178	1 252 417
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	81 098,80	90 703,46
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 014 184	663 869
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	309	286

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

COGEP 

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.S.D. PUBLICITE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de **1 629 178** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **81 099** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2020** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres	231 772				231 772
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	231 772				231 772
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencet aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels	114 157		24 215		138 372
Instal., agencement, aménagement divers	540				540
Matériel de transport	52 973		165	1 000	52 138
Matériel de bureau, mobilier	15 436		9 080		24 516
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	183 106		33 460	1 000	215 566
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	62 812				62 812
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	11 699				11 699
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	74 512				74 512
TOTAL	489 390		33 460	1 000	521 850

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	1 495			1 495
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 495			1 495
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	44 557	26 353		70 910
Autres Instal., agencement, aménagement divers	360	30		390
Matériel de transport	22 891	7 927	1 000	29 817
Matériel de bureau, mobilier	6 475	6 065		12 540
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 282	40 374	1 000	113 657
TOTAL	75 777	40 374	1 000	115 152

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL IMMOB INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal, agencement, aménag.					
Instal. technique matériel outillage industriels					
Instal générales Agencet aménagt divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables, divers					
TOTAL IMMOB CORPORELLES					
Frais d'acquisition de titres de participation					
TOTAL					
TOTAL GENERAL NON VENTILE					

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations				
incorporelles				
corporelles				
des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	16 562	1 833		18 395
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	16 562	1 833		18 395
TOTAL GENERAL	16 562	1 833		18 395
Dont dotations et reprises		1 833		
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	11 699	11 699	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	387 220	387 220	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	62	62	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	989	989	
Impôts sur les bénéfices	3 309	3 309	
Taxes sur la valeur ajoutée	12 687	12 687	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	2 209	2 209	
Charges constatées d'avances	42 623	42 623	
TOTAL DES CREANCES	460 799	460 799	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

	31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	309	309		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	388 188	382 841	5 347	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	103 963	103 963		
Personnel et comptes rattachés	69 698	69 698		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 401	25 401		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	94 487	94 487		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	53 855	53 855		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	90	90		
Autres dettes	7 215	7 215		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	276 326	276 326		
TOTAL DES DETTES	1 019 532	1 014 184	5 347	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 375 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 3 816

(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 90

Produits à recevoir

	31/12/2020
Total des Produits à recevoir	4 787
Autres créances clients	1 589
Clients - factures à établir	1 589
Autres créances	3 198
Rabais, remises, ristournes Ó obten	2 209
A payer a recevoir ij	989

Charges à payer

		31/12/2020
Total des Charges à payer		162 938
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		309
Intérêts courus à payer	309	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 227
Fournisseurs - fact. non parvenues	10 227	
Dettes fiscales et sociales		146 306
A payer à recevoir	69 698	
A payer à recevoir	25 305	
A payer à recevoir	47 754	
Etat - autres charges à payer	3 549	
Autres dettes		6 096
Charges à payer	6 096	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2020	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		42 623	276 326
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		42 623	276 326

Annexe Covid 19

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise

Règles et méthodes comptables

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

METHODOLOGIE SUIVIE

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts.

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

L'activité de l'entreprise

L'entreprise a constaté au cours de l'exercice, suite aux différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, une réduction d'activité se traduisant par une baisse de son chiffre d'affaires.

MESURES MISES EN PLACE

Chômage partiel

L'entreprise, compte tenu du contexte sanitaire et des différentes mesures gouvernementales, a connu une baisse de son activité et a eu recours pour son personnel à l'activité partielle.

Les allocations perçues liées au chômage partiel sont prises en compte dans les charges salariales de l'entreprise.

Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE)

L'entreprise a obtenu au cours de l'exercice un prêt garanti par l'Etat (PGE) qui figure dans le paragraphe « emprunt » de la présente annexe.

Ce prêt doit permettre à l'entreprise de renforcer sa trésorerie et lui permettre de régler ses dettes

Annexe Covid 19

d'exploitation.

Le remboursement du PGE devrait s'effectuer sur une période restant à déterminer.

Report des échéances de crédit-bail et d'emprunt

L'entreprise a obtenu au cours de l'exercice un report de paiement de certaines échéances de crédit-bail et celles de ses emprunts.

A l'heure de l'établissement des comptes annuels, nous ne sommes pas en mesure d'indiquer les modalités de report des échéances.

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Toutefois l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

A.G.S.D. PUBLICITE
Société par actions simplifiée
au capital de 410.000 euros
Siège social : 34, route de Trélon
59740 SOLRE-LE-CHATEAU
812 603 272 RCS VALENCIENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 81.098,80 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	81.098,80 euros
A la réserve légale	4.055,00 euros

Solde	77.043,80 euros
Prélèvement sur le poste « Autres Réserves »	2.956,00 euros
A titre de dividendes	80.000,00 euros
Soit 1,95 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 01 juillet 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

6

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

➤ Exercice clos le 31 décembre 2017 :

40.000,00 euros, soit 0,98 euros par titre.
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 40.000,00 euros.

➤ Exercice clos le 31 décembre 2018 :

50.000,00 euros, soit 1,22 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros.

➤ Exercice clos le 31 décembre 2019 :

60.000,00 euros, soit 1,46 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60.000,00 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente
Laëtitia DEPREZ

